



Procès verbal de l'Assemblée générale 2026 de l'Association lausannoise de curling (ALC)

Assemblée générale de l'Association Lausannoise de Curling (ALC) 9 juin 2026 à 18h30 au

Centre d'Excellence World Archery (Fédération mondiale de Tir à l'Arc)

Il est 19h10 lorsque Bertrand Dousse, Président, ouvre l'Assemblée générale de l'Association Lausannoise de Curling (ALC) et remercie Béatrice Meier pour la conduite de l'Assemblée générale du CCLO. Il souhaite, à son tour, la bienvenue à toutes et tous pour cette assemblée générale ordinaire de l'ALC.

L'assemblée a été convoquée conformément aux statuts et dans les délais. Elle peut donc délibérer valablement.

Le Président rappelle que seuls les juniors majeurs, les actifs, les membres en congé ainsi que les membres d'honneur de l'ALC ont le droit de vote. (art. 3.2. des statuts).

- Personnes présentes : 49
- Personnes avec droit de vote : 44
- Majorité absolue : 23

L'ordre du jour n'appelle aucune modification.

1. Constitution du bureau

Les mêmes scrutatrices, désignées lors de l'AG CCLO, fonctionneront, à savoir :

- Danièle Frossard
- Christiane Hornisberger

Béatrice prendra les notes pour le compte-rendu.

2. Nouvelle halle

En préambule, Bertrand informe que, pour traiter le point, un représentant de la Ville de Lausanne a été invité pour présenter un état de la situation actuelle. Malheureusement, Mme Moeschler, Municipale en charge des sports et de la cohésion sociale a fait savoir, par lettre du 2 juin 2026 que, pour des raisons d'agenda, elle regrette de ne pouvoir être présente ce soir.

Bertrand nous fait une présentation succincte des différentes séances qui se sont tenues depuis la dernière assemblée générale (présentation annexée au présent compte-rendu).

Nous devons trouver une solution pour avoir des liquidités car l'ALC souhaite, au plus vite, régler une partie de la facture Ailes Architectes ainsi que les membres qui ont fait un prêt. Paul propose, avec l'accord de la Ville de Lausanne, d'augmenter le solde de l'hypothèque à CHF 910'000.- et demander un nouveau crédit de CHF 200'000.-.

En effet, en date du 19.01.2026, l'ALC a reçu un nouveau courrier du mandataire rappelant qu'il n'a toujours pas été payé.

Il est également précisé que l'ALC perd quelque CHF 80'000.-/année sur la valeur du bâtiment. La vente doit donc intervenir dès que possible.



Le comité de l'ALC souhaite avoir l'approbation de l'assemblée générale pour entreprendre ces démarches.

Il est précisé que la prolongation respectivement le transfert du droit de superficie (DDP) est soumis au conseil communal.

Au sujet des remboursements et en fonction des liquidités à disposition, une répartition sera calculée.

La proposition faite par le comité de l'ALC est acceptée à l'unanimité, moins 8 abstentions et un vote négatif.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2025

Le procès-verbal a été adressé par une Newsletter électronique à fin septembre 2025. Il n'est pas relu et ne suscite aucun commentaire. Il est approuvé à la majorité moins 2 abstentions sans remarque et Bertrand remercie Béatrice pour son excellent travail.

4. Rapport du président

Pour cette assemblée générale et comme l'année dernière, les différents rapports ont été remis par Newsletter le 31 mai dernier. En ce qui concerne son rapport, le Président souligne qu'il est difficile d'être original, car il s'agit essentiellement des activités liées à la nouvelle halle. Il remercie également tous ceux qui ont apporté leur contribution à la bonne marche de l'association.

5. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes 2025-2026

Le rapport du trésorier accompagné des comptes a également été remis par Newsletter. Le trésorier, Paul Oberholzer, prend la parole pour la présentation des comptes. Ceux-ci présentent un bénéfice de CHF 29'996.43.

L'entier de la subvention versée par la Ville de Lausanne (CHF 50'000.-) n'a pas été entièrement utilisée, ce qui explique ce bénéfice.

SIL : Paul est intervenu auprès des SIL au sujet de la taxe d'assainissement pour les eaux claires. En effet, nous avons payé cette taxe de 2017 à mars 2026. Cette taxe aurait dû être répartie à raison de 30% ALC et 70% SNO. Après calcul de la répartition, l'ALC doit env. CHF 4'000.- à la SNO.

Au nom des vérificateurs des comptes, Alain Amstutz lit son rapport et propose d'approuver les comptes et de donner décharge au comité.

6. Décharge au comité et acceptation des comptes

Conformément au rapport des vérificateurs des comptes, l'Assemblée accepte les comptes présentés par Paul et donne ainsi décharge au comité par la même occasion.

Le Président remercie le trésorier et les vérificateurs des comptes pour leur travail.

7. Cotisations saisons 2026-2027

Etant donné que nous ne jouons plus au curling dans nos installations, nous ne pouvons pas facturer des cotisations ALC. Pour les cotisations CCLO, elles ont été traitées lors de leur AG.



8. Présentation du budget 2026-2027

Paul prend la parole et explique le budget qui laisse apparaître un bénéfice prévu de CHF 7'100.-. C'est sur cette base que la ville nous accordera la subvention demandée de CHF 40'000.

9. Élections

Comité :

Avant de passer à l'élection du comité, Bertrand rappelle que lors de la dernière assemblée générale, Uli Sommer avait présenté sa démission mais que, pour des raisons de santé, il n'avait pas pu être présent. C'est donc aujourd'hui que nous l'honorons. Jürg Hornisberger, vice-président, prend la parole pour dire que Uli a toujours œuvrer pour le bien du curling avec passion, tout d'abord comme joueur puis comme instructeur (création de l'école de curling à Lausanne), arbitre international (championnat du monde, Jeux olympiques), puis ice-man de 2001 à 2022 (fermeture de la halle). Il a également été président puis vice-président de l'ALC dès 1996. Il est nommé, sous les applaudissements, président d'honneur de l'ALC.

Le Président rappelle, ce qu'il a déjà dit l'année dernière ; nous aurons besoin, d'ici quelques années et selon l'avancée du projet de nouvelle halle, de forces vives pour redémarrer le curling. Un nouveau membre du comité plus jeune que nous (qui ne sera pas seul) pourrait se familiariser avec les tâches et les problèmes actuels. Il est prématuré de dire pour « combien de temps », tant que nous ne savons pas quel sera l'avenir de l'ALC. Mais la problématique se posera également au CCLO à moyen terme.

Le comité de l'association lausannoise de curling est composé comme suit :

- Jurg Hornisberger – Vice-Président (Lausanne)
- Paul Oberholzer – Trésorier (Bussigny)
- Sébastien Gremion – Membre (Le Mont-sur-Lausanne)
- Bertrand Dousse – Président (Belmont-sur-Lausanne)

L'assemblée approuve par acclamation la réélection du comité.

Le Président remercie les membres du comité pour leur engagement et l'assemblée pour la confiance témoignée.

Vérificateurs des comptes :

Ce sujet a été traité par l'assemblée générale du CCLO, ces personnes sont également vérificateurs/vérificatrices des comptes pour l'ALC.

Rappel de la situation :

- Alain Amstutz, premier vérificateur a terminé son mandat.
- Murielle Dousse, seconde vérificatrice devient première vérificatrice.
- Brigitte Allemann, première suppléante devient seconde vérificatrice,
- Liliane Salamolard-Gremion, seconde suppléante devient première suppléante.

Personne ne s'annonce pour être second suppléant. Bertrand remercie ces personnes pour leur engagement.



10. Proposition de modification des statuts :

Les clubs/associations qui reçoivent des subventions (par ex. JS) doivent adapter leurs statuts au standard de Swiss Olympic. C'est une obligation faute de quoi, les subventions ne seront plus versées. Il s'agit surtout d'ajouter des articles en relation avec l'éthique, le fair-play. Nous avons profité de cette occasion pour vous proposer quelques modifications telles que le délai d'envoi de la convocation à l'assemblée générale (trois semaines au lieu de quatre) et la période comptable. La SJ a une année comptable du 1^{er} mai au 30 avril, ce qui laisse le temps de boucler les comptes de la saison qui finit mi-mars. Nous vous proposons donc de nous calquer sur la période comptable de la SJ.

En cas d'acceptation, la saison 2026-2027 aurait une période comptable du 1^{er} avril 2026 au 30 avril 2027 et pour les saisons suivantes, la période serait du 1^{er} mai au 30 avril.

Personne ne demande la parole. Ces ajouts/modifications sont acceptées à l'unanimité moins 1 abstention.

Ces nouveaux statuts seront disponibles sur le site du CCLO dès la fin septembre.

11. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue dans le délai indiqué sur la convocation et personne ne demande la parole.

12. Divers et communications

Bertrand n'a pas d'autre communication et personne ne souhaite prendre la parole.

Le Président remercie chacun de s'être déplacé et d'avoir manifesté son intérêt au fonctionnement de notre association. Il souhaite à toutes et tous un bel été et invite les participants au verre de l'amitié en l'honneur des médaillés des compétitions suisses et internationales.

L'assemblée se termine à 20h15

Prise de note : Béatrice Meier

Annexe : présentation PPT



Assemblée générale Association lausannoise de curling 9 juin 2026

Projet de nouvelle halle à Ouchy Etat de la situation

*Les commentaires sous chaque slide sont issus des PV des séances et
correspondent à mes explications données lors de l'AG.*

Ce qui s'est passé en 2025

**10 + 15.07.2025 Realstone – Ville – ALC/CCLO
Realstone – ALC/CCLO – RDR**

23.08.2025 AG – SwissCurling

27.08.2025 Ville – ALC

17.11.2025 Ville – Realstone – ALC

Ce qui s'est passé en 2026

14.01.2026	Ville – ALC
22.01.2026	Courrier Ville - ALC
23.02.2026	Ville – ALC – Clubs SNO
13.05.2026	Ville – ALC
02.06.2026	Lettre de Mme Moeschler

© 10 + 15.07.2025

Réunion	Ville (Eberhard) Realstone (Clerc - Hippolyte) ALC/CCLO (Jurg – Sebastien – Béa – Reto – Bertrand)
Réunion	Realstone (Clerc - Hippolyte) ALC/CCLO (Jurg – Sebastien – Béa – Reto – Bertrand) RDR (Roos)

**Présentation de nos besoins et de plans d'intention
basés sur l'avant-projet Realstone**

4

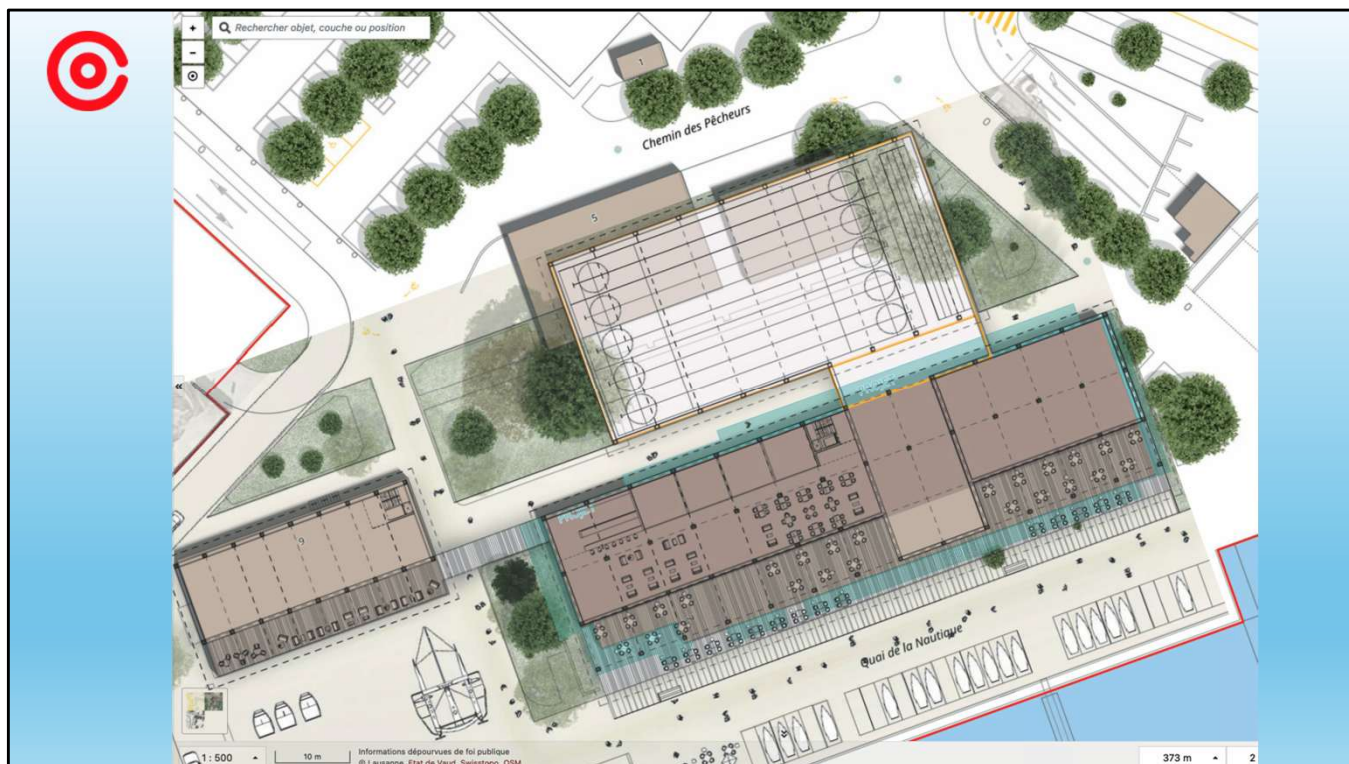
Cette réunion a été organisée par RealStone (RS) dans leurs locaux. Il s'agissait de leur communiquer nos besoins de locaux, surfaces. Ces besoins sont le fruit de discussion CCLO-ALC.

Nous avons réagi sans tarder pour leur montrer que nous étions réactifs et en montrant que c'était « urgent ».



Espace	Surface en m2	Localisation	Attribution	Remarques	PMR	
SURFACE DE JEUX	Surface de jeux	1400 (28 x 50 m)	accès depuis les vestiaires	Curling	Partie glace de 25 x 45,72 m - surface plane, pas de soleil direct, vide sous la dalle pour maintenir la température constante, accès direct pour charges lourdes	oui
	Locaux techniques			Curling	Partie ventilation / déshumidification et production du froid - se référer au dossier de mise à l'enquête / partenaires techniques	-
	Local Ice Man 1 (tempéré)	18	accès direct à la surface de jeux	Curling		-
	Local Ice Man 2 (froid)	10	AVEC GLACE - accès direct à la surface de jeux	Curling	Entreposage 2 Ice kings + matériel - même température que la surface de jeux	-
	Stockage des pierres	10	accès direct à la surface de jeux	Curling	Congélateurs pour pierres	-
	Responsable des jeux (tempéré)	7	accès direct et visibilité sur toute la surface de jeux	Curling	Avec vitre pour regarder la surface de jeu	-
	Espace pour coaches	56 (28 x 2m)	au dessus des pistes	Curling (facultatif)	Espace semblable à la "mezzanine" prévue dans le projet Ouchy 23 - Avec prises électriques	oui
Au même niveau de la surface de jeu						
Infirmier (tempéré)	10	proche des vestiaires et de la surface de jeu	Curling		oui	
Stockage matériel juniors	10	proche des vestiaires et de la surface de jeu	Curling		-	
Stockage matériel initiations	10	proche des vestiaires et de la surface de jeu	Curling		oui	
VESTIAIRES	Vestiaire hommes	100	proche de la surface de jeu	Curling	avec 100 casiers verticaux (type piscine)	oui
	Toilettes et douches hommes	15	accès direct depuis le vestiaire	Curling		oui
	Toilette PMR hommes*	7	accès direct depuis le vestiaire	Curling		oui
	Vestiaire femmes	60	proche de la surface de jeu	Curling	avec 40 casiers verticaux (type piscine)	oui
	Toilettes et douches femmes	15	accès direct depuis le vestiaire	Curling		oui
	Toilette PMR femmes*	7	accès direct depuis le vestiaire	Curling	* En alternative 2 toilettes PMR entre vestiaires et surface de jeux	oui
Au dessus de la surface de jeu						
Gradins pour les spectateurs	140 (28 x 5 m)	vue sur les pistes, derrière les maisons, en hauteur, accolé au club-house	Curling	Prévoir accès PMR (et un espace d'au moins 1,5m)	oui	
CLUB-HOUSE	Club house	210 (28 x 7,5 m)	vue sur les pistes, de préférence derrière les maisons	Curling	100 places assises - Prévoir ascenseur double pour PMR et transpalette	oui
	Bar / buvette	10 - 15	à côté du club house	Curling		oui
	Cuisine	10	adjacente au bar	Curling		-
	Rangement / economat	10 - 15	adjacente au bar/club house	Curling		-
	Toilettes	15	à côté du club house	Curling	Hommes/femmes et 1 PMR	oui
DIVERS / SALLES	Bureau du club / Guichet d'accueil / entretiens individuels	20	indifférente	Curling	place pour 4 personnes assises / Guichet vitré	oui
	Shop	15	indifférente	Curling	vitrines pour présenter les produits	oui
	Espace location	10	indifférente	Curling	avec Guichet	-
	Salle de théorie / formation	40	indifférente	Curling ou partagé	place pour 12 à 16 personnes assises	oui
	Salle de briefing initiations / Floor curling	70	indifférente - accès depuis les vestiaires un plus	Curling ou partagé	place pour 40 personnes	oui
	Salle AG / soirées tournoi	120	indifférente	Curling ou partagé (facultatif)	place pour 80 personnes	oui
Parking			Curling ou partagé	Minimum 60 places	oui	
Zone d'échauffement juniors	10	extérieur		Prévoir une petite zone (hors circulation) avec un mur où il est possible de shooter avec un ballon de foot	-	

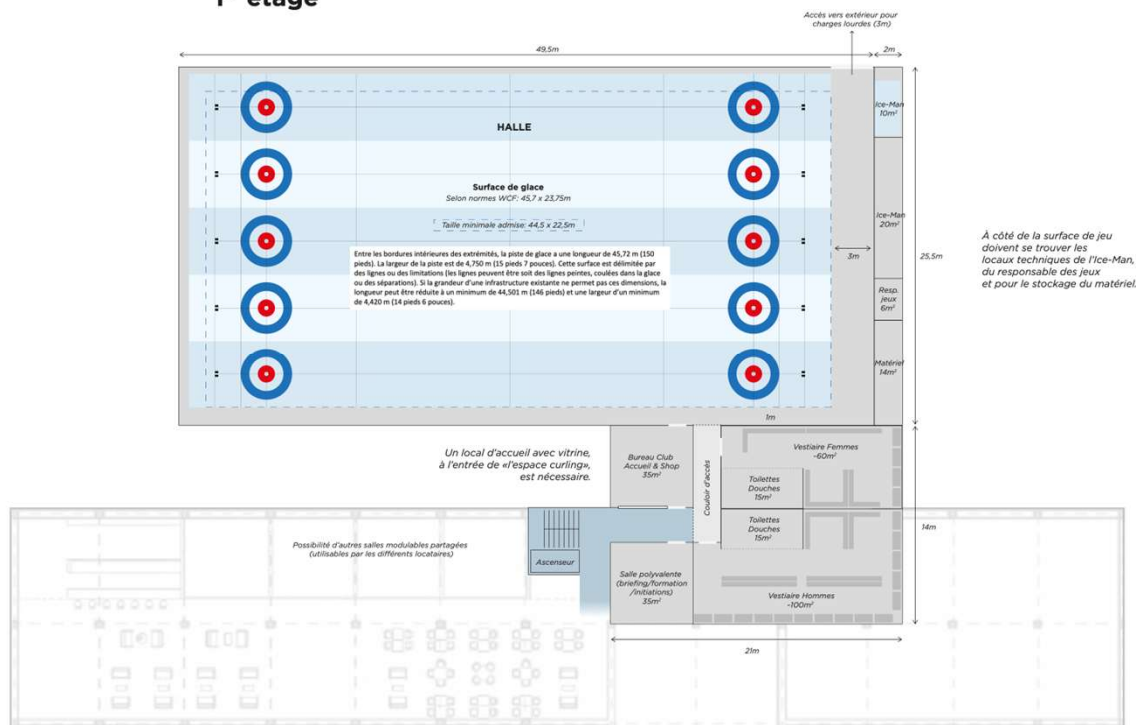
Ces besoins ont été classés par catégorie. (en grande partie sur la base du premier projet (Gratta-Paille) mais adapté à la nouvelle situation.



Nouvelle situation du quartier selon l'info reçue lors de la dernière AG.

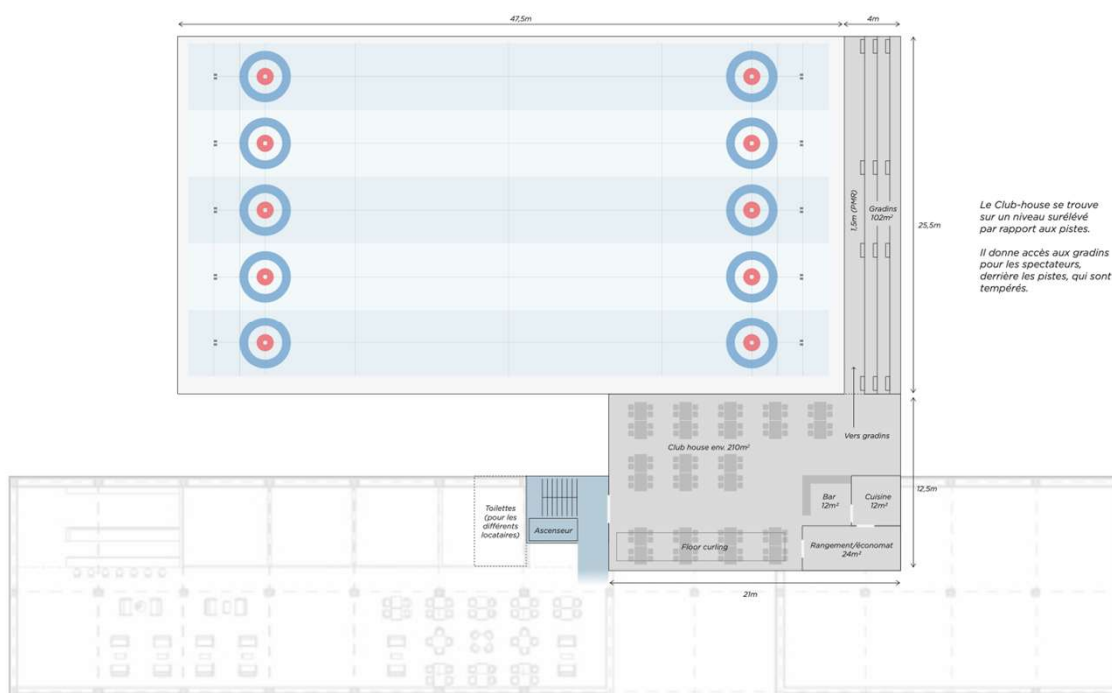


1^{er} étage



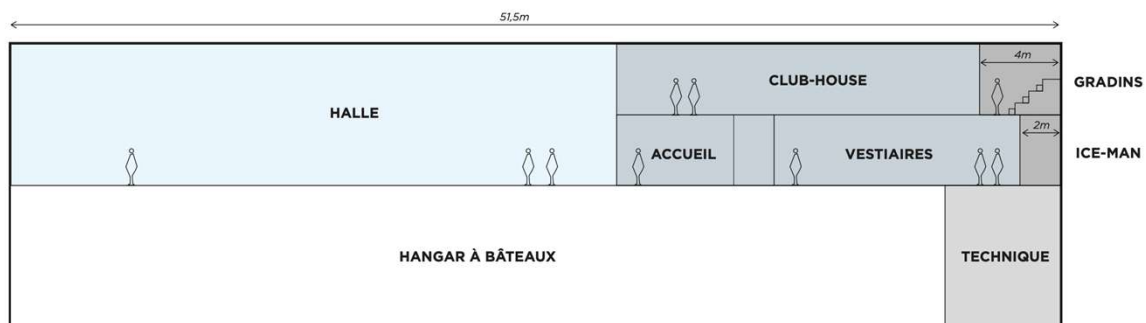


2^e étage





Vue depuis le bâtiment de la nautique



 **23.08.2025 AG SwissCurling**

**Rencontre SwissCurling (Reber – Pescia)
ALC/CCLO (Béa – Bertrand)**

**Discussion informelle et présentation des
plans d'intention.**

Béatrice a représenté le club lors de cette AG, j'étais invité en tant que responsable de halle, mais en fait j'ai représenté les juniors qui ne pouvaient pas être présent. J'en ai profité pour faire connaissance avec Patrick Reber et Claudio Pescia en les informant brièvement de la situation du projet et en leur montrant rapidement les plans d'intention.

A noter que lors de championnats suisses en février (après les JO) avec Jurg, nous en avons profité pour demander à Patrick Reber ce qu'il en était du Centre régional de performance (CRP). Actuellement il est à Genève et personne ne sait ce qu'il adviendra quand nous aurons une halle. Il faudra donner des plans de la nouvelle halle à SwissCurling (SC) et le Conseil d'administration (CA) de SC statuera si le CRP reviendra à Lausanne. On nous a même dit que « idéalement pour l'avenir il faudrait 6 pistes ». Ce qui n'est pas possible à Lausanne.

 **27.08.2025 Ville – ALC**

**Séance Ville (Mohr)
ALC (Jurg – Bertrand)**

**La Ville souhaite connaître notre businessplan
Nous avons refusé de donner les chiffres et
avons dit vouloir une séance ALC – Ville avec
TOUS les acteurs (C.I. – Service des sports -
ALC).**

M. Mohr (ancien chef de projet et remplacé depuis novembre par M. Perroud) nous a convoqué. Il voulait avoir les chiffres du businessplan (pour RS?) Nous avons refusé. Car les services de la Ville se renvoient la balle quand on parle d'argent et nous voulions avoir tout le monde autour de la table. Mme Moeschler m'a dit un jour que ce n'était pas la peine, car M. Eberhard sait ce qu'il fait (électron libre) et le fait bien. Donc pas de séance. On verra.

17.11.2025 Ville – ALC – Realstone

Séance **Ville (Eberhard – Perroud)**
Realstone (Clerc - Hippolyte –
Mesple)
ALC (Jurg – Bertrand)

- **Exploitation**
- **Finance**
- **Consommation d'énergie**
- **Divers**

EXPLOITATION

L'objectif de ce projet est de préparer un préavis qui sera présenté au Conseil communal pour le 2e trimestre 2026, dans la législature actuelle. Dans ce document, il doit être indiqué notamment combien coûte l'exploitation, l'électricité et donc le loyer pour le club de curling.

Le but de cette séance est de rencontrer le club de curling et de se mettre d'accord sur certains aspects techniques dans le cadre de ce projet.

M. Eberhard et M. Perroud estiment qu'il faut partir sur une exploitation de 10 mois par année, en raison des enjeux politiques et à évaluer après quelques temps.

FINANCE

M. Dousse rappelle le soutien obtenu total de CHF 4.0 millions, dont 1 million de la confédération, CHF 1.5 millions de la Ville de Lausanne et CHF 1.5 millions du canton de Vaud, dont chaque partie prenante pose des exigences.

En raison de la fermeture temporaire du club depuis de nombreuses années, M. Dousse précise qu'un certain temps sera nécessaire pour retrouver des membres et ainsi devenir autonome financièrement.

Par ailleurs, M. Perroud précise que dans ce préavis, l'objectif est d'amener des conditions de consommations d'énergie absorbable par le club. C'est notamment

sur cet aspect que le Conseil communal se déterminera.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

M. Mesple indique qu'il y aura plus d'énergie produite sur site que d'énergie consommée. Une étude du bureau d'ingénieur Pict pour le projet de rénovation du Curling en 2023 évoquait une production de 517'000kWh et le futur bâtiment produira certainement plus. Ainsi, l'entièreté du site devrait fournir pas loin du double de ce dont la halle de curling a besoin. Le reste de l'énergie sera transmis aux autres infrastructures (par exemple, les restaurants), ce qui permet sur l'année d'être neutre.

PLANS

Mme Hippolyte précise que les besoins énoncés dans l'esquisse ont été intégrés. Il faudra les préciser dans le développement.

M. Eberhard souligne que le business plan doit être finalisé, ce qui permet de finaliser l'accord immobilier et donc de définir le budget des travaux. Une fois ces trois éléments connus, le préavis peut être rédigé et la Municipalité peut s'engager.

DIVERS

Blanchard Marine SA et les autres locataires pour les informer du projet ;
le Service de l'économie concernant les places de parking.

M. Eberhard précise l'importance que la Ville de Lausanne puisse donner des garanties aux différents clubs concernés avant les assemblées générales. RS doit affiner les faisabilités sur les coûts de la construction.

M. Perroud : demande les relevés de consommation d'énergie à la halle de curling à Genève à les fournir ensuite à M. Mesple.

M. Mesple se coordonne avec M. Clerc sur la consommation générale du site.

Mme Hippolyte s'assure des coûts et fait des éventuels sondages de sol et d'extérieurs. M. Clerc prévoit une étude de coût pour que ces informations soient précises.

M. Dousse et M. Horisberger fournisse les informations machinerie et technique ainsi que l'avant-projet.

M. Horisberger rappelle qu'il faut clarifier les charges d'électricité et de chauffage ainsi que le loyer à payer, cela permettra au club de curling de savoir si ce projet est viable. M. Perroud précise que toute une réflexion globale est en cours pour savoir comment la Ville de Lausanne peut également absorber une partie des coûts.

 **14.01.2026 Ville –ALC**

Séance Ville (Perroud)
ALC (Jurg – Bertrand)

- **Etude de faisabilité**
- **Gouvernance**
- **Planification et «calendrier»**
- **Finances et subventions**
- **Prochaines étapes**

ETUDE DE FAISABILITE

M. Dousse s'interroge sur la manière d'aller de l'avant et sur la fréquence des séances à venir

M. Perroud mentionne que la SNO a été entendue le 15 décembre 2025. Il confirme que la volonté de la Ville reste inchangée : établir un préavis sous la législature actuelle, avec un objectif de présentation au Conseil communal avant juin 2026.

Ce préavis devra notamment :

- ☐ définir l'emprise du projet,
- ☐ fixer les conditions d'usage pour l'ensemble des clubs sportifs,
- ☐ prévoir la mise à disposition du DDP à RS, avec des charges clairement définies.

La Ville insiste sur la nécessité d'avoir des conditions de location équitables, financièrement supportables par les clubs, afin d'éviter des mécanismes ultérieurs d'aides au loyer non anticipées.

M. Perroud explique que RS lance une étude de faisabilité plus approfondie que celle réalisée précédemment. Des mandats sont en cours pour des sondages liés à la statique du bâtiment.

La faisabilité technique du Curling est jugée réaliste, mais la question centrale reste la faisabilité économique.

GOVERNANCE

La volonté partagée est de poursuivre les échanges dans un cadre collectif structuré.

Il est proposé d'organiser une ou deux séances mensuelles à la MSI, avec deux délégués par entité, assorties d'un PV global.

Le bâtiment serait géré par les utilisateurs (Curling, clubs), avec une gérance qui se chargera du côté administratif.

M. Perroud insiste sur la nécessité de mettre en place une organisation claire, permettant aux clubs d'optimiser leurs besoins.

Il est rappelé que le Conseil communal sera attentif à l'existence d'un accord entre les clubs et à un modèle de gouvernance clair, éventuellement sous la forme peut-être d'une association d'utilisateurs.

PLANIFICATION – CALENDRIER

Le Curling se dit rassuré par la désignation d'un chef de projet côté Ville, mais relève l'absence

d'un planning précis indiquant qui fait quoi et à quel moment.

M. Perroud répond qu'une première analyse de construction est attendue mi-février 2026,

Il précise que si le préavis ne peut finalement pas être présenté durant cette législature, la Ville

maintient néanmoins sa volonté de poursuivre le projet lors de la suivante.

Une première séance du groupe de travail est envisagée à mi-février.

FINANCE ET SUBVENTION

M. Hornisberger rappelle que le volet immobilier est le principal enjeu financier et que, selon le

niveau de loyer, le Curling pourrait avoir besoin d'un subside du Service des sports.

M. Perroud réaffirme que l'objectif est un loyer bas pour les acteurs sportifs.

Les pistes de subventions évoquées sont les suivantes :

☐ CHF 1.5 mio Ville,

☐ CHF 1.5 mio Canton,

☐ CHF 1 mio Confédération (conditionné au statut de centre régional de performance, avec une exploitation > 6 mois).

Il est précisé que :

☐ une ouverture annuelle complète n'est pas réalisable,

☐ une ouverture sur dix mois est privilégiée.

Concernant la CISIN, la Ville assurera le suivi et les relances nécessaires.
Le Fonds du sport vaudois a également été mentionné : le dossier pourra être réactivé dès que le projet sera officiellement relancé. Les démarches seront réalisées par RS en tant que propriétaire.

Des questions ont été posées par la SNO concernant les factures en souffrance liées à la PPE,

M. Hornisberger indique que :

☐ les charges directes (intérêts et remboursement de prêts), elles ont été communiquées à la

Ville,

☐ des fonds ont été reçus, couvrant les charges jusqu'à fin mars 2026,

☐ quelques factures pourraient toutefois rester ouvertes.

PROCHAINES ETAPES

La SNO et les clubs sont invités à formuler leurs questions et attentes en amont.

☐ Un tour de table sera organisé lors de la première séance à la MSI qui aura lieu en février

☐ Les séances feront l'objet d'un ordre du jour clair et d'un suivi.

☐ M. Perroud assurera la coordination et la recherche des informations nécessaires pour répondre aux questions.

 **23.02.2026 Ville – ALC – SNO – RS**

Séance **Ville (Perroud – Can)**
Realstone (Clerc)
ALC/CCLO (Béa – Bertrand)
SNO (Ribi – Wetter)

- **Objectifs**
- **Surfaces**
- **Propositions de gouvernance**

OBJECTIFS

L'objectif est de répondre à l'ensemble des demandes des clubs dans un cadre structuré et réaliste.

Le projet de la Nautique se situe actuellement en phase de faisabilité. Cette étape vise à déterminer les capacités de réalisation ainsi que les différents coûts liés à la construction et à l'acquisition. L'objectif est d'aboutir à un projet réaliste et financièrement soutenable.

Le Curling interroge les éléments qui seront présentés au Conseil communal et les points sur lesquels celui-ci devra se prononcer.

M. Perroud indique qu'un préavis sera soumis au Conseil communal afin d'établir un droit distinct permanent (DDP) à un acteur privé sur une parcelle privée communale. Ce DDP fixera les conditions de location, les conditions de construction, le gabarit, l'usage et l'affectation, ainsi que les exigences spécifiques liées aux acteurs sportifs. Il insiste sur la nécessité de prévoir des conditions financières basses pour les clubs afin d'éviter toute difficulté liée aux paiements des loyers. Le Conseil communal se basera sur les éléments contenus dans le DDP. Des craintes sont exprimées quant à un éventuel refus administratif ou à des recours, notamment en lien avec le PGA.

Il est également précisé que les activités non nautiques ne font l'objet d'aucune restriction sur les rives du lac.

SURFACES

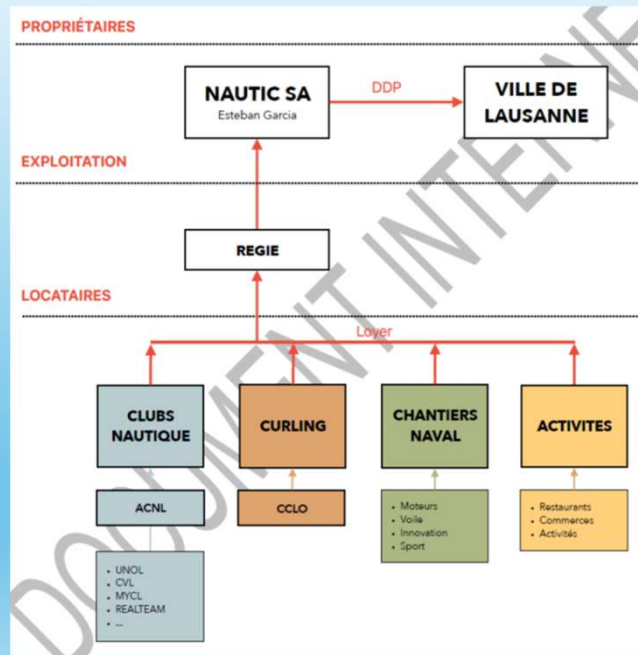
Club house, patente club etc.....

Le curling ne pose pas de problème à priori.

GOUVERNANCE

Voir slide suivant

© 23.02.2026 Ville – ALC – SNO – RS



GOUVERNANCE

RS envisage la création d'une société anonyme fondée par M. Garcia afin de financer le projet. Une régie immobilière serait mandatée pour assurer la gestion globale de l'intendance.

.

© 23.02.2026 Ville – ALC – SNO – RS

Activité	Programme	SUP	Description Ambiance
Halle principale	Surface de jeux (5 pistes)	1'275	Surface 25,5 x 50 m - surface plane, pas de soleil direct, hauteur min 7m sous la toiture finie. Détournée par un trottoir de 15 cm de haut
Halle principale	Local Ice Man froid	10	Local froid- Stockage de pierre
Halle principale	Local Ice Man chaud	20	Local chaud - Atelier au niveau de la glace, a prévoir une arrivée d'eau
Halle principale	Gradins	140	
Halle principale	Local Arbitres	15	Responsable des jeux place pour 2-3 personnes
Club House	Club House	180	Public. Dans l'ideal aussi derrière. 80 personnes max. Quel programme ? Public ou Membres ? actuellement 90m2
Activités Club	Bureau + guichet d'entrée, shop	30	Rack à chaussure de location
Activités Club	Salle Polyvalente	40	Briefing, formation, initiation
Vestiaires	Vestiaires + sanitaires	130	Vestiaire femme, homme, PMR

TOTAL SUP : 1840 M2

 **13.05.2026 Ville – ALC**

Séance Ville (Perroud)

ALC (Jurg – Paul – Bertrand)

- **Avancement du projet – étude faisabilité**
- **Questions financières et rôle de Realstone**
- **Situation financière (mandataires – prêteurs)**
- **Inquiétudes et situation du curling**
- **Prochaines étapes**
- **Participation de la Ville à notre AG ?**

AVANCEMENT DU PROJET

Absence de M. Eberhard pour des raisons de santé (crise anaphylactique).

Il évoque les nombreux échanges intervenus avec RS au sujet du projet. La séance a pour objectif de faire un point sur l'état d'avancement de l'étude de faisabilité.

M. Perroud rappelle que des discussions ont déjà eu lieu avec la SNO et RS concernant les besoins des différents utilisateurs du site, la future gouvernance ainsi que le partage des espaces communs. S'agissant des espaces dédiés au Curling, les besoins d'exploitation ont déjà été intégrés à l'étude de faisabilité. Depuis la fin de l'année 2025, des analyses complémentaires ont été demandées afin de confirmer les premiers résultats de l'étude. Les conclusions transmises par RS indiquent que le bâtiment est structurellement en bon état, qu'aucun nouveau polluant n'a été détecté et que les estimations financières devraient ainsi rejoindre celles réalisées en 2025.

L'objectif est désormais de confirmer, d'ici à la fin juin, la faisabilité du projet afin de pouvoir passer à la phase d'avant-projet. Le Curling estime toutefois que ce délai paraît peu réaliste et regrette l'absence d'un calendrier clair depuis son assemblée générale du 18 juin 2025.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET RÔLE DE RS

Les discussions ont largement porté sur les questions financières et les futures charges d'exploitation du bâtiment.

RS doit encore fournir ces estimations ainsi que des projections de loyers.

M. Perroud rappelle que la priorité de la Ville est de s'assurer que les clubs pourront supporter durablement ces charges sans devoir solliciter davantage de subventions publiques. Il souligne également que RS doit confirmer la rentabilité du projet avant de poursuivre son engagement dans la phase d'avant-projet.

Le soutien actuellement envisagé pour le Curling, entre la Ville, le Canton et la CISIN, s'élève à environ CHF 4,5 millions. Parallèlement, la Commission immobilière consolide l'estimation du coût d'acquisition des bâtiments, laquelle devrait être présentée d'ici à la fin juin.

M. Perroud indique que RS prévoit un début des travaux entre 2029 et 2030, avec une mise en exploitation du site en 2031. Il précise toutefois que certains risques subsistent, notamment si les conditions financières fixées par la Ville ne s'intègrent pas au plan financier du partenaire privé.

SITUATION FINANCIERE (MANDATAIRES-PRÊTEURS)

Le Curling exprime son inquiétude face au manque d'avancées concrètes et à l'absence de visibilité quant au calendrier du projet. Le club explique avoir besoin d'informations précises afin de répondre aux interrogations de ses membres, qui souhaitent comprendre pourquoi le projet prend du retard, quelles sont les chances qu'il aboutisse et à quel moment ils pourront reprendre leurs activités.

Le Curling rappelle également qu'il est le seul acteur à ne plus pouvoir exercer ses activités depuis la fermeture de la halle en 2023. Le club craint que la lenteur du projet ne fragilise davantage sa situation et ne rende difficile le maintien de ses membres.

Le club demande également la possibilité d'obtenir une lettre de la Ville attestant qu'un projet de rachat est en cours, afin de la transmettre à la BGV dans le but de négocier une augmentation du crédit hypothécaire. Cette démarche permettrait de dégager de la trésorerie et de régler les créanciers.

M. Perroud répond que cette demande devra être adressée à la Commission immobilière.

Le Curling insiste enfin sur la nécessité d'obtenir rapidement des réponses concernant les subventions ainsi que le soutien concret de la Ville, afin de pouvoir rassurer ses membres.

Finances en souffrance

- **19.01. Lettre de Ailes SA**
- **22.01. Notre lettre à la Ville (+ lettre Ailes)**
- **11.02. Réponse de la Ville**

Nombreux rappels (à chaque séance/courrier)

- **09.05. Mail de Ailes**

Finances : recherche d'une solution

- **Situation actuelle :**
 - **Solde de l'hypothèque CHF 775'000**
 - **Cautionnement de la Ville CHF 910'000**

Idée de Paul (approuvée par le comité ALC)

- **Augmenter le solde à CHF 910'000**
- **Demander un nouveau crédit de CHF 200'000**
- **Remboursement (partiel) des créanciers**

Le club demande la possibilité d'obtenir une lettre de la Ville attestant qu'un projet de rachat est en cours, afin de la transmettre à la BCV dans le but de négocier une augmentation du crédit hypothécaire. Cette démarche permettrait de dégager de la trésorerie et de régler certains créanciers.

M. Perroud répond que cette demande devra être adressée à la Commission immobilière.

Finances : recherche d'une solution

Nous n'avons aucune garantie que cette demande se concrétise (accord de la Ville et de la BCV)

Avantage :

Remboursement (au moins partiel) « rapide »

Nous demandons à l'AG de donner son accord pour cette démarche.

Divers échanges

29,10,2024 lettre de la Ville (pour rappel)

19,01,2026 lettre de Ailes Architectures

22,01,2026 notre lettre à la Ville

11,02,2026 réponse de la Ville

02,06,2026 lettre de Mme Moeschler



Ville de Lausanne

Commission immobilière

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Direction de la culture
et du développement urbain

Curling Club Lausanne Olympique
Monsieur Bertrand Dousse
Président
Chemin des Pêcheurs 7
1007 Lausanne

dossier traité par Rolf Eberhard
notre réf. 113467

Lausanne, le 29 octobre 2024

Rachat du lot PPE Halle de Curling au chemin des Pêcheurs 7

Monsieur le Président,

Suite à nos diverses rencontres, nous avons l'avantage de vous confirmer les éléments suivants :

- La Municipalité de Lausanne soutient la réalisation d'un projet alternatif de halle de curling sur un autre site de la Commune de Lausanne.
- Le projet est intimement lié à un projet de rénovation complète du bâtiment Pêcheurs 7.
- L'acquisition du lot halle de curling par la Commune de Lausanne nécessite une acquisition simultanée de l'entier de l'immeuble y compris le lot SNO.
- Nous souhaitons pouvoir faire une offre d'acquisition du bâtiment composé des deux lots PPE dans le courant du 1^{er} semestre 2025.

Je reste à votre entière disposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le délégué
Rolf Eberhard

Copie : Mme Myriam Pasche, cheffe du Service des sports

RECOMMANDEE & COURRIEL

Au comité de l'ALC

P.A. Chemin des Pêcheurs 7

1007 Lausanne

Bussigny, le 19 janvier 2026

CONCERNE : Notre note d'honoraire du 12 juin 2024 – Mandat de transformation de la halle de Curling Lausanne-Ouchy, arrêté du compte au 31 décembre 2023

Monsieur le Président et Messieurs les membres,

Tout d'abord nous vous transmettons nos vœux pour la nouvelle année 2026 qui commence, en vous souhaitant que le nouveau projet de la Ville de Lausanne se concrétise et se matérialise.

Pour notre part, nous sommes très inquiets quant à l'avenir de notre bureau qui doit attendre sur l'encaissement de notre facture du 12 juin 2024 de CHF 329'000.00, facture approuvée par votre comité lors de notre séance du 24 avril 2025, ainsi que par l'assemblée générale du 18 juin 2025 statuant sur des comptes 2024-2025 de l'Association.

En effet, nous rappelons que cette facture finale, arrêtée au 31 décembre 2023, résulte de 10 ans de travaux exécutés par notre bureau pour le projet NH 2023 qui a été abandonné en 2023 par la volonté du Syndic de la Ville de Lausanne.

Lors de l'assemblée générale du 18 juin 2025, le délégué de la commission immobilière M. Eberhard a formellement reconnu le bienfondé de notre travail et que notre facture devait être payée. Ledit délégué a également annoncé qu'un préavis pour le nouveau projet de la Ville / Realstone devait être présenté au Conseil Communal d'ici fin 2025.

Or ce préavis n'est toujours pas présenté, donc encore une fois de plus il est reporté et sera peut-être discuté en 2026. Ce report nous rappelle une certaine monnaie courante tout au long de notre projet NH 2023 et qui se répète à nouveau avec ce projet politico-économique.



Au vu de ce qui précède, vous comprendrez notre inquiétude quant à l'encaissement de notre facture et au souci de l'avenir de notre bureau dont nous avons déjà dû nous séparer d'un collaborateur, qui avait été engagé spécialement pour le projet NH 2023.

Nous vous demandons un engagement, par écrit, ferme et irrévocable, sur un agenda de paiement de votre créance ; faute de quoi nous étudierons sérieusement la possibilité de prendre toutes les mesures pour une diffusion médiatique, avant les élections communales de 2026, des informations relatives à cet état de fait dans cette affaire où l'on nous a entraîné avec la bénédiction des autorités exécutives de la Ville de Lausanne durant deux législatures.

Nous espérons ne pas en arriver là et serons reconnaissant que vous fassiez le nécessaire pour un virement rapide de notre facture, avec le concours des autorités actuelles, ceci avant les élections d'autres acteurs qui dirigeront la nouvelle Municipalité de Lausanne.

Recevez, Monsieur le Président et Messieurs les membres, nos salutations distinguées.



AILES ARCHITECTURES SA
Emil Svikovsky & Bruno Lachat



CURLING
LAUSANNE
OLYMPIQUE

Ville de Lausanne
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale
1000 Lausanne

Lausanne, le 22 janvier 2026

Concerne : Curling

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère municipale,
Madame,
Monsieur,

Nous nous référons à l'entretien téléphonique de ce jour avec M. Eberhard, et vous remettons en annexe la lettre reçue de notre mandataire pour l'ancien projet de nouvelle halle de curling.

Depuis l'abandon malheureux de notre projet, vous avez TOUS (y.c. RealStone) affirmé que l'architecte de notre projet (Ailes architectures SA) devait être entièrement indemnisé. Or, à ce jour, ce paiement n'a toujours pas été réalisé. Certes, vous aviez dit que cela se ferait « dans le cadre de l'opération immobilière de rachat de nos parts de la PPE ». Cependant, nous devons constater que le calendrier promis n'est toujours pas respecté.

Dans la dernière lettre écrite reçue de votre part, le 29 octobre 2024, (voir annexe) M. Eberhard parlait du premier semestre 2025. Lors de notre assemblée générale du 18 juin 2025, à laquelle Mmes Moeschler, et Pache, MM Eberhard et Mohr ont participé, il a été affirmé que le dossier du nouveau projet serait transmis au Conseil communal en automne 2025, mais en tout cas avant la fin de l'année 2025. Actuellement le délai n'est pas respecté. On nous annonce que ce serait le cas d'ici juin 2026 mais en tout cas dans cette législature, soit plus d'une année après les premiers délais promis. Et vous comprendrez que le fait que le dossier passe au législatif, donnerait un signal que la transaction immobilière serait proche.



Association lausannoise de curling
Chemin des Pêcheurs 7 – 1007 Lausanne
www.lausanne-olympique.ch - +41 79 405 48 65

Il est vrai qu'il s'agit d'un dossier complexe, mais nous avons de la peine à comprendre les raisons du retard très important qui s'accumule et nous ne pouvons transmettre aucune information fiable à nos créanciers. Il est donc compréhensible que ces derniers s'impatientent, d'autant que cela représente quand même un montant conséquent, surtout pour une petite structure. Il en va de même pour les quelques membres du club qui sont des prêteurs pour CHF 81'000.

Nous vous rappelons que le premier projet a été refusé unilatéralement par la Ville pour des raisons qui vous sont propres. Le nouveau projet prometteur est en cours d'étude, mais ne sera pas réalisé avant 2030 si tout va bien.

En conséquence, nous vous saurions gré de bien vouloir faire parvenir instamment **une réponse écrite au bureau Ailes architecture SA (avec copie à l'ALC)** exposant la situation et précisant, le cas échéant, un délai de paiement raisonnable, auquel il devra être strictement satisfait.

En vous remerciant d'avance de prendre note de ce qui précède et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Madame et Monsieur, nos salutations distinguées.

Association lausannoise de curling (ALC)



Bertrand Dousse
Président

Annexes :

- Lettre de Ailes architectures du 19.01.2026
- Votre lettre du 29.10.2024



Association lausannoise de curling
Chemin des Pêcheurs 7 – 1007 Lausanne
www.lausanne-olympique.ch - +41 79 405 48 65



Ville de Lausanne

Commission immobilière

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Direction de la culture
et du développement urbain

Association lausannoise de curling
M. Bertrand Dousse
Chemin des Pêcheurs 7
1007 Lausanne

dossier traité par Rolf Eberhard
notre réf. 113467

Lausanne, le 11 février 2026

Chemin des Pêcheurs 7 – Lausanne, bien-fonds 7496, droit distinct et permanent (DDP) de superficie 5359 – Projet Curling

Monsieur,

Votre courrier du 22 janvier 2026 et ses annexes me sont bien parvenus et ont retenu ma meilleure attention.

Je vous confirme que la Commune de Lausanne a toujours considéré que votre mandataire doit être correctement indemnisé pour le travail qu'il a réalisé.

En revanche aucun montant n'avait été articulé à ce jour et la Ville de Lausanne n'a eu aucune vision sur les prestations effectivement réalisées dans le cadre de ce mandat.

Pour le surplus, il s'agit d'un mandat que votre association a confié directement au bureau d'architecte, la Commune de Lausanne n'ayant aucune responsabilité en matière d'attribution ou de suivi.

En termes de calendrier et comme vous le mentionnez, le projet de nouvelle halle de curling est effectivement complexe, et le calendrier de son développement ne peut malheureusement pas être garanti. Il convient cependant de noter que le projet a bien avancé et que les négociations avec les autres acteurs du périmètre ont franchi des étapes essentielles.

Dès lors, il devrait être possible de procéder au rachat des parts PPE du DDP dans le courant de l'année 2026, ce rachat étant une condition essentielle qui permettra à votre association de régler ses engagements économiques.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le délégué
Rolf Eberhard

Copie : Mme Myriam Pasche, Cheffe du service des Sports



Ville de Lausanne

La directrice des sports et de
la cohésion sociale

case postale 5032 – 1001 Lausanne

Association Lausannoise de Curling
M. Bertrand Dousse
Président
Chemin des Pêcheurs 7
1007 Lausanne

dossier traité par SPORTS
notre réf.
votre réf.

Lausanne, le 2 juin 2026

Assemblée générale de l'Association Lausannoise de Curling le 9 juin 2026

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Votre souhait de ma présence, ainsi que celle de Mme Myriam Pasche, cheffe du Service des sports lors de l'assemblée générale de l'ALC prévue le 9 juin prochain m'est bien parvenu et je vous en remercie. Malheureusement, nos engagements respectifs ne nous permettront pas d'être présentes à cette occasion, ce que nous regrettons vivement.

Je tiens néanmoins par ces lignes à vous assurer que la situation et l'avenir de la pratique du curling en notre ville demeurent une préoccupation pour la Municipalité et ses services. Ainsi, je peux vous informer que la Commission immobilière finalise ces jours l'estimation du coût d'acquisition des bâtiments. Estimation dont la présentation est prévue à la fin du mois de juin.

Les besoins spécifiques de l'ALC sont pleinement intégrés aux réflexions et démarches en cours, afin d'aboutir à une solution réaliste, équilibrée et financièrement soutenable pour l'ensemble des partenaires concernés, tout en permettant à l'ALC de bénéficier, à terme, de conditions d'exploitation stables et pérennes.

Dans le même temps, je reste particulièrement attentive aux difficultés rencontrées par votre club depuis la fermeture de la halle en 2023.

En vous remerciant pour votre engagement, votre collaboration ainsi que pour la patience dont vous faites preuve dans ce contexte difficile, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Conseillère municipale
Émilie Moeschler



CURLING
LAUSANNE
OLYMPIQUE

ASSOCIATION LAUSANNOISE DE CURLING

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAISON 2025-2026



Halle
Association Lausannoise de Curling
Ch. des Pêcheurs 7
1007 Lausanne
T +41 21 617 60 31
info.alc@lausanne-olympique.ch
www.lausanne-olympique.ch



Chers amies curleuses,
Chers amis curleurs,

Il était une fois une halle de curling.... à l'abandon (ou presque). Et les superbes médailles de nos représentants helvétiques aux Jeux olympiques de Cortina et le titre de Championnes du monde de nos Suissesses, ne sauraient masquer notre déception de n'avoir rien à proposer pour la promotion du curling, et ceci dans la soi-disant « capitale olympique ».

Mais cette inactivité forcée n'empêche pas le comité de persister, contre vents et marées et malgré les nombreuses embûches, à se mobiliser pour que l'histoire du curling lausannois ne tombe pas dans l'oubli et que le projet promis d'une nouvelle halle se réalise dans un avenir le plus proche possible.

C'est cette mobilisation qui nous a occupés durant cette année écoulée. Entre les quelques entretiens avec la ville, les visites de nos locaux par les mandataires des promoteurs, les séances du comité, nous devons constater que cela avance très, trop lentement. Et pourtant ce n'est pas faute d'insister. Nous sommes revenus à la charge à plusieurs reprises pour avoir des informations sur le projet, obtenir un financement anticipé, même partiel, afin de rembourser nos créanciers (mandataires et prêteurs), mais jusqu'à présent, force est de constater qu'on nous a écouté, mais pas vraiment entendu.

Malgré ce climat morose, j'en profite pour remercier mes collègues du comité ALC ainsi que les membres du comité CCLO pour leur soutien et leur collaboration. Un grand merci également à tous ceux qui, tout au long de l'année, nous apportent leur soutien et nous encouragent à persévérer dans cette tâche ardue qu'est devenu ce projet de nouvelle halle.

Bertrand Dousse
Président ALC

Belmont-sur-Lausanne, 25.05.2026



Halle
Association Lausannoise de Curling
Ch. des Pêcheurs 7
1007 Lausanne
T +41 21 617 60 31
info.alc@lausanne-olympique.ch
www.lausanne-olympique.ch



CURLING
LAUSANNE
OLYMPIQUE

ASSOCIATION LAUSANNOISE DE CURLING

RAPPORT DU TRÉSORIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAISON 2025-2026



Association lausannoise de curling
Chemin des Pêcheurs 7
1007 Lausanne
tresorier.alc@lausanne-olympique.ch



Comptes ALC saison 2025/2026

Vous trouverez-ci-attaché, les documents suivants :

- Bilans au 31.3 2026 (comptes publiés),
- Profits et pertes 2025//2026 (présentation sommaire),
- Notes sur le Profits et pertes 2025//2026 (page de détails).

Les documents concernant le « profits et pertes » mettent en évidence les informations suivantes :

- Budgets 2025//2026 (en CHF)
- Comptes 2025/2026 (en CHF),
- Comptes 2024/2025 (en CHF)
- Budget 2026/2027 (en CHF)

Ces documents appellent les commentaires suivants :

- 1. Bilans / actifs circulants / CHF 10'469.85 :**
 - Trésorerie disponible.
- 2. Bilans / actifs immobilisés / CHF 1'401'761 :**
 - Titres (dont diverses participations déjà amorties),
 - Pierres,
 - Matériel,
 - Installations (totalement amorties),
 - L'immeuble dont les amortissements constants de CHF 29'500 ont été arrêtés dès la saison 2019/2020,
 - Les frais payés pour la nouvelle halle de CHF 323'000,
 - Mandataires à payer pour la nouvelle halle de CHF 329'000.
- 3. Bilans / dette à court terme / CHF 426'140.76**
 - Factures à payer,
 - Transitoires,
 - Solde sur un prêt de CHF 10'000 fait par un membre du comité, pour faire face à un manque de trésorerie lié au Covid-19 et des nouveaux prêts de membres de CHF 71'000 pour, notamment, financer les frais liés à la nouvelle halle.
 - Mandataires à payer de CHF 329'000
- 4. Bilans / dettes à long terme / CHF 775'000**
 - Solde du prêt à terme de la BCV CHF 775'000
- 5. Bilans / Provision / CHF 124'000**
 - Augmentation d'une provision de CHF 4'000 constituée depuis 31 exercices. Cette provision n'est plus acceptée fiscalement et devrait donc être intégrée à la fortune ou dissoute, donc plus de constitution pour cet exercice.
- 6. Fonds propres / parts sociales, fonds de soutien et divers CHF 1'202'883.18**
 - CHF 469'000 parts sociales, non remboursable,
 - CHF 303'425 fonds de soutien et finance d'entrée,
 - CHF 7'278.35 fonds divers (dont CHF 1'600 à rembourser à la section des juniors),
 - CHF 49'641.50 abandon d'une dette de la ville de Lausanne,



- CHF 335'500 fonds d'aide de la ville de Lausanne subvention touchée dès l'exercice 2007/2008).
 - CHF 38'038.33 fonds touchés liés à la campagne « Nouvelle halle de curling ».
- 7. Fonds propres / CHF 100'954.85 (chiffre 6 diminué du découvert reporté et augmenté du résultat).**
- 8. Profits et pertes / recettes / CHF 501.40**
- 9. Profits et pertes / dépenses / CHF 30'261.63**
- Les dépenses sont liées au maintien des charges courantes qui sont pratiquement incompressibles.
- 10. Autres éléments du profits et pertes / résultats d'exploitation / excédents de dépenses et déficits**
- Résultat d'exploitation négatif de CHF 29'760.23
 - Un produit extraordinaire de CHF 59'756.66, dont CHF 50'000 de soutien reçu de la Ville de Lausanne,
 - Le résultat (bénéfice) de l'exercice 2025/2026 s'élève à CHF 29'996.43.

En conclusion :

Le résultat tient compte d'une nouvelle saison « blanche », donc sans recette, à l'exception du soutien de CHF 50'000 de la Ville de Lausanne, que nous avons imputé aux profits et pertes pour couvrir la perte d'exploitation de CHF 29'760.23.

Association Lausannoise de Curling

Paul Oberholzer
Trésorier

Le 09.05.2026

Notes sur le Profits et pertes

	Budget	Budget	Comptes	Ecart comptes ex. précédent	Comptes
	2026/2027	2025/2026	2025/2026		2024/2025
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cotisation et casiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Détails nombre de membres	0	0	156	-15	171
Membres joueurs/joueuses:					
Membres actifs	0	0	99	-7	106
(dont comité et invités)	0	0	12	0	12
(dont licences Swisscurling)	0	0	46	-3	49
Membres Juniors	0	0	12	-7	19
Membres en congé	0	0	45	-1	46
Location pistes, halles initiations	0,00	0,00	501,40	501,40	0,00
Droits de glace - tournois - CRP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Initiations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Location halle			501,40	501,40	0,00
Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dons cantine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Manifestations ALC - net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swiss League	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Juniors Swiss League	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tournois divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fauteuils roulants					
Frais de locaux et d'installations	10 600,00	14 000,00	8 417,67	-9 443,27	17 860,94
Salaires et charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amélioration installations et locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entretien installations-matériel et bât.	2 000,00	2 000,00	1 905,63	350,69	1 554,94
Électricité	1 800,00	4 000,00	2 163,20	-2 484,00	4 647,20
Chauffage	3 200,00	4 500,00	3 489,40	-1 201,05	4 690,45
Eau	3 600,00	3 500,00	859,44	-6 108,91	6 968,35
Frais de bureau et divers	7 000,00	8 000,00	6 209,51	-1 920,96	8 130,47
Fournitures	1 000,00	1 500,00	1 221,40	351,15	870,25
Frais de ports / CCP	500,00	500,00	263,24	-234,06	497,30
Téléphone / Internet	0,00	0,00	0,00	-1 780,90	1 780,90
Assurances	4 000,00	4 500,00	4 424,87	158,05	4 266,82
Location photocopieuse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses	1 500,00	1 500,00	300,00	-415,20	715,20
Prix et cadeaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais nouvelle halle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais portes ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations et matériel de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immeuble			0,00	0,00	0,00
Dotation fonds renouvellement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(Charges et produites extraord.)	40 000,00	0,00	59 756,66	-6 741,49	66 498,15
Charges exercices antérieurs		0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exercices antérieurs		0,00	9 756,66	3 258,51	6 498,15
Subside SwissCurling Covid-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subside extraordinaire Ville de Lausanne	40 000,00	0,00	50 000,00	-10 000,00	60 000,00
Pertes sur débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Profits et pertes					
	Budget	Budget	Comptes	Ecart comptes ex. précédent	Comptes
	2026/2027	2025/2026	2025/2026		2024/2025
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>Recettes</u>	0,00	0,00	501,40	501,40	0,00
Cotisations et casiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Publicité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Location pistes et initiations	0,00	0,00	501,40	501,40	0,00
Autres produits - Dons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Manifestations ALC - net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dépenses</u>	32 900,00	39 500,00	30 261,63	-17 801,08	48 062,71
Cotisations fédératives	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00
Frais de locaux et installations	10 600,00	14 000,00	8 417,67	-9 443,27	17 860,94
Frais de bureau et divers	7 000,00	8 000,00	6 209,51	-1 920,96	8 130,47
Frais financiers	12 000,00	14 000,00	12 264,00	-6 409,75	18 673,75
Impôts fonciers et directs	3 300,00	3 400,00	3 270,45	-27,10	3 297,55
<u>Résultat d'exploitation</u>	-32 900,00	-39 500,00	-29 760,23	18 302,48	-48 062,71
(Charges) Produits extraordinaires	40 000,00	50 000,00	59 756,66	-6 741,49	66 498,15
<u>Excédent (recettes/dépenses)</u>	7 100,00	10 500,00	29 996,43	11 560,99	18 435,44
Amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations "Fonds de renouvellement"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Bénéfice (Déficit) exercice</u>	7 100,00	10 500,00	29 996,43	11 560,99	18 435,44

Lausanne, le 09,05,2026

BILANS

BILANS

	au 31.03.2026 CHF	au 31.03.2025 CHF
ACTIF		
Actifs circulants	24 334,61	3 057,34
Trésorerie disponible	10 469,85	2 470,34
Débiteurs	0,00	0,00
Débiteurs divers	0,00	0,00
Actifs transitoires et stocks	13 864,76	587,00
Actifs immobilisés	1 401 761,00	1 401 761,00
Trésorerie / Placement	0,00	0,00
Titres	501,00	501,00
Pierres	38 060,00	38 060,00
Matériels, mobiliers, informatique	700,00	700,00
Installations		
- Acquisitions	671 455,75	671 455,75
- Amortissements	-671 455,75	-671 455,75
- Réévaluation		
Immeuble	710 500,00	710 500,00
- Acquisitions/Réévaluation	1 503 257,30	1 503 257,30
- Amortissements	- 792 757,30	- 792 757,30
Nouvelle halle / Avance de frais d'études	323 000,00	323 000,00
Nouvelle halle / Mandataires à payer	329 000,00	329 000,00
Total de l'actif	1 426 095,61	1 404 818,34
PASSIF		
Dettes à court terme	426 140,76	424 859,92
Créanciers	958,05	4 036,05
Passifs transitoires	15 182,71	10 823,87
Prêts tiers	81 000,00	81 000,00
Nouvelle halle / Mandataires à payer	329 000,00	329 000,00
Dettes à long terme	775 000,00	785 000,00
Banque Cantonale Vaudoise prêt à terme	775 000,00	785 000,00
Provision	124 000,00	124 000,00
Renouvellement	124 000,00	124 000,00
Fonds propres	100 954,85	70 958,42
Parts sociales, fonds de soutien et divers	1 202 883,18	1 202 883,18
Découvert reporté	-1 131 924,76	-1 150 360,20
Résultat exercice (bénéfice/déficit)	29 996,43	18 435,44
Réévaluation installation / immeuble		
Provision de Renouvellement		
Total du passif	1 426 095,61	1 404 818,34

Lausanne, 09.05.2026

**À L'Assemblée générale ordinaire de
L'Association Lausannoise de Curling
du 9 juin 2026**

Lausanne, le 04 juin 2026

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs de comptes de l'Association Lausannoise de Curling, désignés par votre dernière Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2025, nous avons vérifié les comptes annuels pour la période du 01.04.2025 au 31.03.2026.

Le contrôle a eu lieu le 4 juin 2026 et nos contrôles ont porté sur les rubriques du bilan et des comptes de résultats.

Le bilan au 31.03.2026 présente un découvert de CHF 1'131'924.76 qui est couvert par CHF 1'202'883.18 (parts sociales et fonds de soutien) et le compte de résultat, un bénéfice de CHF 29'996.43.

Nous avons constaté que :

- Les comptes présentés concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec exactitude ;
- L'établissement du bilan et des résultats satisfait aux règles usuelles en la matière.

En conclusion de notre examen, nous vous recommandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont soumis, de remercier le trésorier et de donner décharge au comité pour les comptes de la saison 2025-2026.

Les contrôleurs :



Alain Amstutz



Murielle Dousse